Image not found or type unknown

Problème suite achat canapé sur xxxxxx

Par **aurelie42**, le **09/06/2015** à **08:11**

Bonjour,

je vous contacte suite à un achat de canapé sur le site "xxxxxx".
Commandé le 20 janvier, nous devions le recevoir au mois de mars, et avons dû finalement attendre jusqu'au 17 avril pour le recevoir.
Le canapé monté par les transporteurs, nous avons effectué le tour pour confirmer qu'il n'y avait pas de dégradation.
Mais le soir, en voulant le mettre en mode convertible, problème, il n'était pas convertible...
Nous avions pourtant bien commandé ce canapé en ayant la certitude qu'il était convertible puisqu'il était écrit dans le texte de présentation ainsi que dans les caractéristiques que c'était un canapé d'angle convertible. De plus, il y avait une photo de ce canapé en position couchage, nous avions également demandé confirmation par téléphone.
Nous avons donc exposé ce problème aux personnes de ce site qui nous ont répondu que le canapé reçu correspondait bien au bon de commande et qu'il n'était pas convertible. Après de nombreuses relances, ils nous répondent que ce canapé n'a jamais existé en convertible, qu'une nouvelle demande a été faite auprès du fabriquant mais que celui-ci confirmait leurs dires...
Nous leur répondons donc que sur leur site il était écrit noir sur blanc que le canapé est convertible et qu'il y avait même une photo.
Surprise, nous retournons le lendemain sur le site et cherchons le canapé mais ils ont supprimé la photo et également le fait que le canapé est convertible. Nous avions bien sûr anticipé ceci et avons donc enregistré la page de l'article et fait des captures d'écran avant que ce ne soit modifié.
Finalement, ils admettent qu'il y avait bien une erreur sur leur site et voici ce qu'ils nous proposent: "afin de pallier ce différent nous pouvons mettre en place soit un bon d'achat d'une valeur de 150 €, celui-ci est valable 1 an à partir de ce jour, hors périodes de soldes et frais de livraison pour un montant minimum d'achat de 350€ soit de procéder au remboursement de la somme de 75 €."

Sachant que nous avons mis près de 1000 € pour avoir un canapé convertible car il nous faut un couchage, nous nous retrouvons avec un canapé qui ne correspond pas à celui commandé.

Nous nous tournons donc vers vous pour savoir ce que nous pouvons faire.

Nous vous remercions pour vos réponses.

Bonjour,
Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Par **Visiteur**, le **09/06/2015** à **09:25**

Bonjour,
leur répondre que si ils ne vous donnent pas satisfaction vous contacterez un organisme de défense des consommateurs... Le tout en LRAR bien sur ! Après vous verrez leur réaction...?

Par **or25**, le **28/05/2016** à **01:09**

Bonjour,

Je viens vers vous afin de vous indiquer que je rencontre le même litige avec ce site internet xxxxxx.
C'est l'arnaque !
J'ai commandé un lit + sommier (2 tables de chevet étaient incluses dans le prix modèle MODERNE FILIPIN) en date du 18/01/16.
J'ai reçu ma livraison fin Avril !!! Et je n'évoque pas tous les coups de téléphone que j'ai passé entre !
Au final, la livraison arrive et pas de tables de chevet.
On m'indique que ce n'était pas dans l'offre commerciale et que je dois apporter la preuve !!!!
Ces tables de chevet étaient dans l''offre commerciale et celà m'a été confirmé en date du 20 ou 21 Janvier 2016 par une téléconseillère de ce site.

Maintenant, on me propose un bon d'achat pour réparer le préjudice ! Et bien sur repasser une commande de table de chevet (ajout de 99 euros).

Pouvez-vous me proposer un recours ?

Bonjour,
Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.

Par **tofxl76**, le **12/08/2016** à **12:16**

Bonjour
j'ai moi-même connu quelques déboires avec cette société... Il suffit d'ailleurs de lire les forums de divers organismes pour se faire une idée du "sérieux" de cette entreprise!!!
Énormément de déceptions à propos de la qualité, et bien des personnes ayant reçu un meuble satisfaisant se plaignent des délais...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Il faudrait vraiment que les pouvoirs publics mettent fin à l'activité de ces personnages douteux!

Par **bettina9876**, le **20/09/2016** à **16:28**

Bonjour,
Je compatis : j'ai commandé un ensemble tv le 3 juillet dernier qui devait être livré avant le 14 août. Nous sommes le 20 septembre et après 3 appels au service commercial qui me décale de 15 jours en 15 jours la réception des meubles, je me suis résolue à demander le remboursement. Ils viennent de m'annoncer 14 jours de délai pour le traitement par le service gestion... A suivre !

Par **sabrinab**, le **29/09/2016** à **04:36**

pas serieux du tout ne respecte pas les delais de livraison et en plus vous fais galérer plus d'un mois lorsque vous réclamez le remboursement de votre commande, puisque qu'il ne m'ont jamais livré et qu'ils été incapable de me renseigner sur une éventuelle date de livraison , jai pour habitude de commander des meubles sur internet et je n'ai jamais eu de probleme notamment avec les sites , xxxxxx , xxxxxx, xxxxxx, xxxxxx, xxxxxx ,

3 mois plus tard je n'ai ni meuble ni remboursement

xxxxxx A FUIIIIRRRRRRR, PASSER VOTRE CHEMIN !!!

[fluo]***Bonjour,***
Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.
[/fluo]

Par **Basque**, le **05/08/2017** à **11:55**

Moi également je suis victime de ce site ,après annulation de ma commande ,j'ai demandé à l'organisme de crédit de cesser les prélèvements et celui-ci m'a répondu ,avec juste raison , que Hcommehome n'avez pas donné son accord pour l'annulation du prélèvement et pour cause .A la suite de cela j'ai envoyé quantité de courriels à la société ,mais ils ont fait les sourd !!!! ce qui prouve bien leurs intentions et j'en conclus que ce sont des ARNAQUEURS quand fera-t-on cesser ces pratiques !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés